



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 6 avril 2016 à 18 h**  
**à la salle des fêtes de Valençay**

**\*\*\***

**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**

La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Claude DOUCET.

Date de la convocation : 29 mars 2016

Etaient présents :

- M. Jean AUFRERE, M. Alain POURNIN, Mme Annie CHRETIEN (Ecueillé)
- M. William GUIMPIER, Mme Catherine BARANGER (Faverolles)
- M. Alain MOREAU, M. Georges BIDEAUX (Fontguenand)
- M. Daniel COUTANT (Frédille)
- M. Alain REUILLON, Mme Marinette HUET (Gehée)
- Mme Sophie GUERIN, M. Philippe KOCHER (Heugnes)
- Mme Lydie CROUZET (Jeu-Maloches)
- M. Patrick GARGAUD, Mme Bernadette COUTANT (Langé)
- M. Bruno TAILLANDIER, Mme Mireille CHALOPIN, M. Marcel DECOURTIEUX (Luçay-le-Mâle)
- M. Francis COUTURIER, M. Francis JOURDAIN (Lye)
- M. Gérard SAUGET, M. Denis LOGIE (Pellevoisin)
- M. Guy LEVEQUE (Préaux)
- Mme Chantal GODART (Selles-sur-Nahon)
- M. Claude DOUCET, M. Alain RAVOY, M. Jean-Jacques REIGNIER (Valençay)
- M. Christian JACQUIN (La Vernelle)
- M. Joël RETY (Veuil)
- M. Jean-Charles GUILLET, M. Michel PAULMIER (Vicq-sur-Nahon)
- M. Claude MOREAU, M. Jean-Florent PINAULT (Villegouin)
- M. Patrick MALET, Mme Liliane REMONDIERE (Villentrois)

Avaient donné pouvoir :

- M. Alex CHIPAULT (Préaux) à M. Guy LEVEQUE
- Mme Josette DEBRAIS (Valençay) à M. Alain MOREAU
- Mme Marie-France MARTINEAU (Valençay) à M. Alain RAVOY
- M. Gilles BRANCHOUX (Valençay) à M. William GUIMPIER
- Mme Annick BROSSIER (La Vernelle) à M. Christian JACQUIN
- M. Michel MAYE (Veuil) à M. Joël RETY

Participaient également :

- M. Sylvain COLAS, Trésorier de la CCEV
- Mme Alice CAILLAT, Directrice générale des services de la CCEV
- Mme Michèle MEUNIER, Comptable de la CCEV

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

### FONCTIONNEMENT

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 9 décembre 2015

### BUDGET – FINANCES

2. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2015
  - Budget principal
  - Budget annexe « abattoir »
  - Budget annexe « aménagement des zones d'activités »
3. Affectation des résultats 2015
4. Vote du budget principal et des budgets annexes 2016
5. Modalités de remboursement à la commune de Valençay des frais de fonctionnement liés à l'usage de la Mairie au titre de l'année 2016
6. Demandes de subventions et de participations d'organismes divers

### FISCALITE

7. Taux de taxe d'habitation, taxes foncières et de cotisation foncière des entreprises pour 2016
8. Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les trois zones

### PERSONNEL

9. Modification de grades et mise à jour du tableau des effectifs
10. Service administratif : reconduction d'un contrat CAE
11. Services abattoir et déchetterie : reconduction d'un contrat CAE
12. Abattoir : renouvellement du contrat de travail d'un agent d'abattage à compter du 20 juin 2016
13. Abattoir : renouvellement du contrat de travail d'un agent d'abattage à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016
14. Assurance groupe du personnel : consultation avec le Centre de Gestion de l'Indre
15. Convention de mise à disposition d'un agent du Syndicat Intercommunal des Eaux de Valençay

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

16. Recrutement d'un agent de développement économique
17. ZA des Champs de la Grange à Valençay : construction d'une plateforme de tri du courrier

### TOURISME – CULTURE

18. Création d'un circuit de randonnée Benjamin Rabier

### ABATTOIR

19. Révision des tarifs

<b>SERVICE DE GESTION DES DECHETS</b>
20. Convention de partenariat avec le Relais France pour l'implantation de conteneurs de collecte TLC (Textiles, Linges de Maison, Chaussures) à la déchetterie de Valençay
21. Convention de pré-ramassage des ordures ménagères avec la commune de Lye
<b>INSTITUTION</b>
22. Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry : désignation de délégués pour représenter la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay
<b>DIVERS</b>
23. Remboursement de sinistre sur un véhicule
24. Dispositions de la loi NOTRe
25. Proposition du groupe MSD France

Le Président salue les délégués présents, puis il ouvre la séance. Il présente :

- Monsieur Sylvain EUDELIN, animateur Jeunes auprès de la FOL 36 détaché sur le territoire de la CCEV et dont le bureau est situé au PIJ de Valençay, route de Faverolles ; il travaille actuellement avec une stagiaire, Madame Solène CHOUK qui n'a pas pu être présente ;
- Madame Aurélie DESIRE, chargée de mission culturelle à la communauté de communes, arrivée depuis le 1<sup>er</sup> mars et qui s'occupe de Festiv'Arts et de la mise en place du réseau de lecture publique.

## FONCTIONNEMENT

### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

*Délibération n° 2016/1*

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir accepter la modification de l'ordre du jour suivante :

<b>AJOUT DE DOSSIERS</b>		
<b>n°</b>	<b>Thématique</b>	<b>Objet</b>
26.	<b>Divers</b>	Loi NOTRe : courrier de l'ADEI
27.	<b>Budget – Finances</b>	Instauration du régime de provision semi-budgétaire
28.	<b>Abattoir</b>	Vente d'une scie à fendre d'occasion
29.	<b>Service de gestion des déchets</b>	Marché d'enlèvement, transport et traitement des déchets issus des déchetteries (lot n°3) : avenant n°1 avec la société COVED

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

Le Président fait lecture du compte rendu du conseil communautaire du 9 décembre 2015 et demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler.

Madame Alice CAILLAT indique qu'il convient de rectifier l'erreur suivante : dans les questions diverses, Madame Maryse CAUSSE-GUIMBARD est Directrice de la BDI, et pas Présidente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la modification du compte rendu du conseil communautaire du 9 décembre 2015 telle que proposée précédemment.

**BUDGET – FINANCES****DOSSIER N°2.1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL***Délibération 2016/3*

Le Président ayant cédé la présidence au vice-Président délégué aux finances, ce dernier présente le compte administratif 2015 du budget principal de la Communauté de Communes Ecuillé – Valençay.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
<b>N°</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	
011	Charges à caractère général	1 978 722,26 €	1 631 939,96 €	38,41%
012	Charges de personnel et frais assimilés	687 000,00 €	611 632,48 €	14,40%
014	Atténuations de produits	1 142 000,00 €	1 131 741,86 €	26,64%
022	Dépenses imprévues	160 000,00 €		
023	Virement à la section d'investissement	512 108,00 €		
042	Opérations de transfert entre sections	185 000,00 €	394 068,65 €	9,28%
65	Autres charges de gestion courante	370 000,00 €	334 967,62 €	7,88%
66	Charges financières	46 000,00 €	44 189,25 €	1,04%
67	Charges exceptionnelles	103 000,00 €	100 000,00 €	2,35%
<b>TOTAL</b>		<b>5 183 830,26 €</b>	<b>4 248 539,82 €</b>	<b>100%</b>
<b>RECETTES</b>				
<b>N°</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	
002	Résultat de fonctionnement reporté	792 830,26 €	792 830,26 €	14,34%
013	Atténuations de charges	306 000,00 €	316 875,01 €	5,73%
042	Opérations d'ordre entre sections	66 000,00 €	207 525,73 €	3,75%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	143 000,00 €	128 964,55 €	2,33%
73	Impôts et taxes	2 561 000,00 €	2 730 064,79 €	49,37%
74	Dotations, subventions et participations	1 104 000,00 €	1 079 870,40 €	19,53%
75	Autres produits de gestion courante	210 000,00 €	203 039,52 €	3,67%
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	70 613,45 €	1,28%
<b>TOTAL</b>		<b>5 183 830,26 €</b>	<b>5 529 783,71 €</b>	<b>100%</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
<b>N°</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
020	Dépenses imprévues	110 000,00 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 000,00 €	207 525,73 €	
041	Opérations patrimoniales	47 500,00 €	45 186,74 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	167 000,00 €	161 400,52 €	1 500,00 €
20	Subventions d'équipement versées	70 000,00 €		70 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 383 000,00 €	448 156,30 €	451 600,00 €
23	Immobilisations en cours	251 725,00 €	35 540,10 €	25 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 095 225,00 €</b>	<b>897 809,39 €</b>	<b>548 100,00 €</b>
<b>RECETTES</b>				
<b>N°</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
001	Solde d'exécution reporté	86 447,43 €	86 447,43 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	512 108,00 €		
024	Produits de cessions d'immobilisations	20 000,00 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 000,00 €	394 068,65 €	
041	Opérations patrimoniales	47 500,00 €	45 186,74 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	549 781,57 €	498 500,58 €	8 000,00 €
13	Subventions d'investissement	412 388,00 €	62 223,00 €	137 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	282 000,00 €	655,78 €	1 300,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 095 225,00 €</b>	<b>1 087 082,18 €</b>	<b>146 300,00 €</b>

<b>EXCEDENT</b>	<b>189 272,79 €</b>	
<b>DEFICIT EN RAR</b>		<b>-401 800,00 €</b>
<b>DEFICIT</b>		<b>-212 527,21 €</b>

Monsieur Marcel DECOURTIEUX demande à ce qu'à l'avenir, les pages du document remis soient numérotées.

Le vice-Président délégué aux finances indique que les résultats positifs du compte administratif doivent être appréhendés avec discernement dans la mesure où il a été nécessaire de ponctionner sur les réserves de la collectivité.

Vu l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 30 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des délégués votants, le Président ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2015 du budget principal de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

**DOSSIER N°2.2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE « ABATTOIR »**

*Délibération 2016/4*

Le Président ayant cédé la présidence au vice-Président délégué aux finances, ce dernier présente le compte administratif 2015 du budget annexe « abattoir » de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Charges de gestion générale	157 100,00 €	147 712,91 €
Charges de personnel	182 000,00 €	172 377,50 €
Virement en section d'investissement	48 483,05 €	
Autres charges de gestion courante	15 500,00 €	1,10 €
Charges exceptionnelles	3 500,00 €	
Intérêts des emprunts	7 000,00 €	6 523,79 €
Dotations aux amortissements	51 000,00 €	50 388,39 €
<b>TOTAL</b>	<b>464 583,05 €</b>	<b>377 003,69 €</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Excédent reporté	51 583,05 €	51 583,05 €
Remboursement sur rémunérations		127,38 €
Ventes de produits et prestations de service	348 000,00 €	384 095,94 €
Autres produits de gestion courante		273,59 €
Subventions d'exploitation (contrat aidé)		1 499,16 €
Subventions exceptionnelles	50 000,00 €	50 000,00 €
Amortissement des subventions	15 000,00 €	13 716,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>464 583,05 €</b>	<b>501 295,62 €</b>

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>124 291,93 €</b>
-----------------------------------	---------------------

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>RAR</b>
Déficit reporté	56 003,28 €	56 003,28 €	
Capital des emprunts	55 000,00 €	54 712,81 €	
Acquisition logiciel	7 000,00 €	4 670,00 €	
Acquisition matériel ou outillage	11 049,05 €	13 270,18 €	
Travaux sur bâtiments	29 222,00 €		27 000,00 €
Construction atelier de découpe	829 962,00 €	13 263,30 €	816 698,00 €
Amortissement des subventions	15 000,00 €	13 716,50 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 003 236,33 €</b>	<b>155 636,07 €</b>	<b>843 698,00 €</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>RAR</b>
Virement de la section de fonctionnement	78 483,05 €		
Affectation du résultat	23 753,28 €	23 753,28 €	
Subvention Etat	332 000,00 €		332 000,00 €
Subvention Région	233 000,00 €		233 000,00 €
Subvention Département	100 000,00 €		100 000,00 €
Autres subventions	70 000,00 €		70 000,00 €
Emprunt atelier de découpe	80 000,00 €		80 000,00 €

Emprunt autres travaux	65 000,00 €		65 000,00 €
Amortissements	51 000,00 €	50 388,39 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 033 236,33 €</b>	<b>74 141,67 €</b>	<b>880 000,00 €</b>
	<b>DEFICIT</b>	<b>-81 494,40 €</b>	
	<b>EXCEDENT en RAR</b>		<b>36 302,00 €</b>
	<b>DEFICIT REEL</b>		<b>-45 192,40 €</b>

Monsieur Francis JOURDAIN fait remarquer que le niveau d'investissement est très élevé par rapport à la capacité d'autofinancement. Madame Alice CAILLAT explique que les 816 000 € que coûte l'atelier de découpe sont subventionnés à 40% et que le reste à charge doit être financé par la vente de prestation de services.

Vu l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 30 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des délégués votants, le Président ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2015 du budget annexe « abattoir » de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

**DOSSIER N°2.3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE**  
**« AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES »** *Délibération 2016/5*

Le Président ayant cédé la présidence au vice-Président délégué aux finances, ce dernier présente le compte administratif 2015 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Charges de gestion générale	23 745,14 €	8 751,05 €
Virement en section d'investissement	110 000,00 €	
Autres charges de gestion courante	2 000,00 €	
Dépenses imprévues	1 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>136 745,14 €</b>	<b>8 751,05 €</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Résultat reporté	85 745,14 €	85 745,14 €
Produits des services du domaine	1 000,00 €	680,17 €
Subventions exceptionnelles	50 000,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>136 745,14 €</b>	<b>136 425,31 €</b>

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>127 674,26 €</b>
-----------------------------------	---------------------

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>RAR</b>
Déficit reporté	11 508,99 €	11 508,99 €	
Acquisition de terrains ZA de Vicq-sur-Nahon et aménagement	140 000,00 €		140 000,00 €
Signalisation et réseaux de voirie	50 000,00 €		
Dépenses imprévues	2 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>203 508,99 €</b>	<b>11 508,99 €</b>	<b>140 000,00 €</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>RAR</b>
Virement de la section de fonctionnement	110 000,00 €		
Produit des cessions (vente de terrains ZA de Valençay)	17 000,00 €		17 000,00 €
FC TVA		1 565,16 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé	76 508,99 €	76 508,99 €	
<b>TOTAL</b>	<b>203 508,99 €</b>	<b>78 074,15 €</b>	<b>17 000,00 €</b>
	<b>EXCEDENT</b>	<b>66 565,16 €</b>	
		<b>DEFICIT EN RAR</b>	<b>-123 000,00 €</b>
		<b>DEFICIT REEL</b>	<b>-56 434,84 €</b>

Vu l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 30 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des délégués votants, le Président ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2015 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

#### **DOSSIER N°2.4 : COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALENÇAY** *Délibération 2016/6*

Vu la présentation détaillée du compte de gestion 2015 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Valençay par Monsieur le Trésorier,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les écritures sont régulières et justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 30 mars 2016,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire déclare que le compte de gestion 2015 dressé par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (budget principal) et approuve le compte de gestion 2015 dressé par Monsieur le Trésorier.

#### **DOSSIER N°2.5 : COMPTES DE GESTION 2015 – BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES** *Délibération 2016/7*

Vu la présentation et l'approbation des comptes administratifs 2015 des budgets principal et annexes de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Vu la présentation détaillée du compte de gestion 2015 des budgets principal et annexes par Monsieur le Trésorier,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,



Considérant que toutes les écritures sont régulières et justifiées,  
 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015,  
 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,  
 Vu l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 30 mars 2016,  
 Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire déclare que les comptes de gestion 2015 dressés par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part (budgets principal et annexes « abattoir » et « aménagement des zones d'activités ») et approuve les comptes de gestion 2015 dressés par Monsieur le Trésorier.

### **DOSSIER N°3.1 : AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – BUDGET PRINCIPAL**

*Délibération 2016/8*

Le Président propose d'affecter le résultat 2015 du budget principal comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2015</b>	<b>1 281 243,89 €</b>
Excédent d'investissement au 31 décembre 2015	189 272,79 €
Déficit d'investissement en restes à réaliser Dépenses : 548 100 € / Recettes : 146 300 €	-401 800,00 €
<b>Déficit total</b>	<b>-212 527,21 €</b>
<b>Affectation obligatoire</b>	<b>212 527,21 €</b>
<b>Affectation complémentaire</b>	<b>400 000,00 €</b>
<b>Affectation totale à l'article 1068 du budget 2016</b>	<b>612 527,21 €</b>
<b>Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2016</b>	<b>668 716,68 €</b>

Vu l'approbation des comptes administratif et de gestion du budget principal,  
 Vu l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 30 mars 2016,  
 Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2015 du budget principal tel que proposé par le Président.

### **DOSSIER N°3.2 : AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – BUDGET ANNEXE « ABATTOIR »**

*Délibération 2016/9*

Le Président propose d'affecter le résultat 2015 du budget annexe « abattoir » comme suit :

**Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2015****124 291,93 €**

Déficit d'investissement au 31 décembre 2015	-81 494,40 €
Excédent d'investissement en restes à réaliser	36 302,00 €
Dépenses : 843 698 € / Recettes : 880 000 €	
<b>Déficit total</b>	<b>-45 192,40 €</b>
<b>Affectation à l'article 1068 du budget 2016</b>	<b>45 192,40 €</b>
<b>Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2016</b>	<b>79 099,53 €</b>

Vu l'approbation des comptes administratif et de gestion du budget annexe « abattoir »,

Vu l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 30 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2015 du budget annexe « abattoir » tel que proposé par le Président.

**DOSSIER N°3.3 : AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – BUDGET ANNEXE  
« AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES »*****Délibération 2016/10***

Le Président propose d'affecter le résultat 2015 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » comme suit :

**Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2015****127 674,26 €**

Excédent d'investissement au 31 décembre 2015	66 565,16 €
Déficit d'investissement en restes à réaliser	-123 000,00 €
Dépenses : 140 000 € / Recettes : 17 000 €	
<b>Déficit total</b>	<b>-56 434,84 €</b>
<b>Affectation totale à l'article 1068 du budget 2016</b>	<b>56 434,84 €</b>
<b>Soit une reprise de l'excédent de fonctionnement pour le budget 2016</b>	<b>71 239,42 €</b>

Vu l'approbation des comptes administratif et de gestion du budget annexe « aménagement des zones d'activités »,

Vu l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 30 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2015 du budget annexe « aménagement des zones d'activités » tel que proposé par le Président.

*Arrivée en séance de Monsieur Sylvain COLAS.*

Le Président présente aux délégués le projet de budget principal 2016 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		PREVISIONS 2015	REALISE 2015	PREVISIONS 2016	
N°	Chapitre	Montants	Montants	Montants	
011	Charges à caractère général	1 978 722,26 €	1 631 939,96 €	1 870 316,68 €	36%
012	Charges de personnel et frais assimilés	687 000,00 €	611 632,48 €	769 000,00 €	15%
014	Atténuations de produits	1 142 000,00 €	1 131 741,86 €	1 077 000,00 €	21%
022	Dépenses imprévues	160 000,00 €		182 000,00 €	4%
023	Virement à la section d'investissement	512 108,00 €		521 900,00 €	10%
042	Opérations de transfert entre sections	185 000,00 €	394 068,65 €	130 000,00 €	3%
65	Autres charges de gestion courante	370 000,00 €	334 967,62 €	450 000,00 €	9%
66	Charges financières	46 000,00 €	44 189,25 €	48 000,00 €	1%
67	Charges exceptionnelles	103 000,00 €	100 000,00 €	43 000,00 €	1%
68	Dotations aux provisions			100 000,00 €	2%
<b>TOTAL</b>		<b>5 183 830,26 €</b>	<b>4 248 539,82 €</b>	<b>5 191 216,68 €</b>	<b>100%</b>

RECETTES		PREVISIONS 2015	REALISE 2015	PREVISIONS 2016	
N°	Chapitre	Montants	Montants	Montants	
002	Résultat de fonctionnement reporté	792 830,26 €	792 830,26 €	668 716,68 €	13%
013	Atténuations de charges	306 000,00 €	316 875,01 €	315 000,00 €	6%
042	Opérations d'ordre entre sections	66 000,00 €	207 525,73 €	279 000,00 €	5%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	143 000,00 €	128 964,55 €	131 500,00 €	3%
73	Impôts et taxes	2 561 000,00 €	2 730 064,79 €	2 627 000,00 €	51%
74	Dotations, subventions et participations	1 104 000,00 €	1 079 870,40 €	976 000,00 €	19%
75	Autres produits de gestion courante	210 000,00 €	203 039,52 €	192 000,00 €	4%
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	70 613,45 €	2 000,00 €	0%
<b>TOTAL</b>		<b>5 183 830,26 €</b>	<b>5 529 783,71 €</b>	<b>5 191 216,68 €</b>	<b>100%</b>

**INVESTISSEMENT (présentation par programme)**

<b>DEPENSES</b>	<b>RAR</b>	<b>Propositions</b>	<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RAR</b>	<b>Propositions</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE : OPERATIONS NON AFFECTEES</b>							
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>556 000,00 €</b>	<b>560 000,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1 453 700,00 €</b>	<b>1 453 700,00 €</b>
Remboursement capital des emprunts		163 000,00 €	163 000,00 €	Reprise de l'excédent reporté 2015		189 272,79 €	189 272,79 €
Dépenses imprévues		85 000,00 €	85 000,00 €	Affectation du résultat 2015		612 527,21 €	612 527,21 €
Amortissements des subventions		56 000,00 €	56 000,00 €	Amortissements des immobilisations		130 000,00 €	130 000,00 €
01 Acquisition photocopieur secrétariat		8 000,00 €	8 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement		521 900,00 €	521 900,00 €
01 Acquisition matériel informatique secrétariat	2 000,00 €		2 000,00 €				
01 Acquisition matériel informatique services techniques	2 000,00 €		2 000,00 €				
01 Acquisition véhicule		7 000,00 €	7 000,00 €				
01 Acquisition 2 barnums		2 000,00 €	2 000,00 €				
001 Régularisations provisions antérieures CCPV (écriture d'ordre)		223 000,00 €	223 000,00 €				
Régularisation inventaire suite à la fusion crédit-bail VEGA		12 000,00 €	12 000,00 €				

DEPENSES	RAR	Propositions	TOTAL	RECETTES	RAR	Propositions	TOTAL
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>							
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>71 500,00 €</b>	<b>443 000,00 €</b>	<b>514 500,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>401 300,00 €</b>
Extension CBN à ECUEILLE		400 000,00 €	400 000,00 €	DETR		120 000,00 €	120 000,00 €
				Emprunt		280 000,00 €	280 000,00 €
100 Versements cautions pépinière d'entreprises	1 500,00 €		1 500,00 €	Remboursement cautions	1 300,00 €		1 300,00 €
100 Travaux pépinière d'entreprises (toiture et climatisation)		40 000,00 €	40 000,00 €				
100 Installation Kit audio interphone Espace Gâtines		3 000,00 €	3 000,00 €				
001 Subvention équipement budget annexe abattoir	70 000,00 €		70 000,00 €				
<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>							
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>272 000,00 €</b>	<b>471 000,00 €</b>	<b>743 000,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>97 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>147 000,00 €</b>
305 Programme voirie 2015	16 000,00 €	-13 000,00 €	3 000,00 €	Subvention FAR	49 000,00 €		49 000,00 €
306 Programme voirie 2016		461 000,00 €	461 000,00 €	Subvention FAR		98 000,00 €	98 000,00 €
303 Travaux ouvrages d'art	256 000,00 €	23 000,00 €	279 000,00 €	Subvention du Département	48 000,00 €	-48 000,00 €	
<b>TOURISME</b>							
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>38 000,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>
402 Aménagement du Musée de l'Automobile	25 000,00 €		25 000,00 €	FC TVA		4 000,00 €	4 000,00 €
403 Travaux aménagement borne campings cars à VALENCAY		3 000,00 €	3 000,00 €				
307 Signalisation circuit Benjamin Rabier		10 000,00 €	10 000,00 €				

DEPENSES	RAR	Propositions	TOTAL	RECETTES	RAR	Propositions	TOTAL
<b>SERVICES A LA POPULATION</b>							
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>175 600,00 €</b>	<b>44 900,00 €</b>	<b>220 500,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>48 000,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>
501 Acquisition terrain déchetterie de VALENCAY	60 000,00 €		60 000,00 €				
501 Etude préalable et travaux plateforme de broyage déchetterie de VALENCAY	100 000,00 €		100 000,00 €	DETR	20 000,00 €		20 000,00 €
				Subvention Département	20 000,00 €		20 000,00 €
				FC TVA	8 000,00 €		8 000,00 €
501 Acquisition conteneurs déchetterie de VALENCAY		5 000,00 €	5 000,00 €				
501 Acquisition bennes à capot déchetterie de VALENCAY	7 600,00 €	-7 600,00 €	0,00 €				
502 Fournitures bacs et conteneurs points de regroupement	3 000,00 €	25 000,00 €	28 000,00 €	FC TVA		4 500,00 €	4 500,00 €
106 Travaux logements sociaux à FAVEROLLES	5 000,00 €		5 000,00 €				
110 Travaux logements sociaux à LYE		5 000,00 €	5 000,00 €				
107 Immeuble logements sociaux à HEUGNES				Vente du bâtiment		15 000,00 €	15 000,00 €
100 Acquisition matériel informatique Espace Public Numérique		1 000,00 €	1 000,00 €				0,00 €
602 Acquisition matériel informatique médiathèque d'ECUEILLE		1 500,00 €	1 500,00 €				
05 Travaux aménagement aires de jeux gymnase de VALENCAY		15 000,00 €	15 000,00 €	FC TVA		2 500,00 €	2 500,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>548 100,00 €</b>	<b>1 527 900,00 €</b>	<b>2 076 000,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>146 300,00 €</b>	<b>1 929 700,00 €</b>	<b>2 076 000,00 €</b>

Le vice-Président délégué aux finances indique que la communauté de communes a perdu 150 000 € entre 2014 et 2016. Il est donc important de freiner les investissements. La baisse des dotations est évaluée à 18,5%. La voirie bénéficie d'une enveloppe conséquente. Si on applique une baisse en proportion de celle des dotations, cela permettrait d'économiser 118 000 €.

Monsieur Christian JACQUIN répond que pour garder les touristes, il faut continuer à investir dans les routes.

Monsieur Alain POURNIN, vice-Président délégué à la voirie, ajoute que la collectivité doit gérer plus de 500 km de voies et que le montant alloué à la voirie tient compte de ce linéaire. Si l'on souhaite réduire l'enveloppe, il faut réduire en conséquence le linéaire relevant de l'intérêt communautaire. Cela signifie que l'entretien de certaines voies reviendra à la charge des communes. Il reconnaît que l'entretien des routes est onéreux et bénéficie de peu de subvention (seulement le FAR), le Conseil Départemental ne finançant plus non plus les travaux sur les ouvrages d'art. Le montant du budget alloué à la voirie et la liste des voies d'intérêt communautaire relèvent de choix politiques.

Le Président remercie les membres de la commission « voirie », notamment lors de la dernière réunion au cours de laquelle il a pu constater que grâce au classement des voies, il a été possible de réduire le montant des investissements. Il ajoute qu'après avoir comparé le volume financier de la voirie de la CCEV avec d'autres communautés de communes, il a remarqué que la CCEV était bien lotie.

Madame Alice CAILLAT explique que les communautés de communes n'ont pas toutes l'intégralité de la voirie communale à leur charge, ce qui rend difficile les comparaisons.

Le vice-Président délégué à la voirie indique qu'il faut aussi tenir compte de l'état des routes.

Monsieur Philippe KOCHER indique qu'il n'y a pas que sur le budget de la voirie qu'il est possible de rogner.

Vu l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 30 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à la majorité le budget principal 2016 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par le Président. Monsieur Francis JOURDAIN s'abstient considérant qu'il n'a pas à se prononcer sur l'enveloppe globale allouée aux subventions (article 6574) puisque certaines des associations dont il est membre en bénéficient.

Le Président remercie Monsieur le Trésorier de sa présence et lui demande s'il a des remarques.

Monsieur Sylvain COLAS s'excuse pour son retard et présente une note de synthèse comptable et budgétaire établie par ses services pour le compte de la communauté de communes. Il explique que si les dotations continuent de baisser, la capacité d'autofinancement de la CCEV va aussi baisser. Il est donc important de surveiller le volume des dépenses, en particulier de fonctionnement.

Monsieur Patrick MALET fait remarquer qu'il y a un certain nombre de dépenses nouvelles sans recette en face.

## **DOSSIER N°4.2 : BUDGET ANNEXE « ABATTOIR » 2016**

*Délibération 2016/12*

Le Président présente aux délégués le projet de budget annexe « abattoir » 2016 suivant :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>Pour mémoire budget 2015 (avec DM)</b>	<b>Réalisé 2015</b>	<b>Propositions budget 2016</b>
Charges de gestion générale	157 100,00 €	147 712,91 €	173 599,53 €
Charges de personnel	182 000,00 €	172 377,50 €	185 500,00 €
Virement en section d'investissement	48 483,05 €		74 000,00 €
Autres charges de gestion courante	15 500,00 €	1,10 €	15 500,00 €
Intérêts des emprunts	7 000,00 €	6 523,79 €	7 000,00 €
Charges exceptionnelles	3 500,00 €		3 000,00 €
Amortissements des biens	51 000,00 €	50 388,39 €	53 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>464 583,05 €</b>	<b>377 003,69 €</b>	<b>511 599,53 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Excédent reporté	51 583,05 €	51 583,05 €	79 099,53 €
Remboursement sur rémunérations		127,38 €	
Vente de produits et prestations de services	348 000,00 €	384 095,94 €	374 000,00 €
Autres produits de gestion courante		273,59 €	
Subvention d'exploitation (contrat aidé)		1 499,16 €	3 500,00 €
Subventions	50 000,00 €	50 000,00 €	40 000,00 €
Amortissements des subventions	15 000,00 €	13 716,50 €	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>464 583,05 €</b>	<b>501 295,62 €</b>	<b>511 599,53 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>LIBELLES</b>	<b>Restes à réaliser 2015</b>	<b>Propositions 2016</b>	<b>TOTAL 2016</b>
Déficit reporté		81 494,40 €	81 494,40 €
Capital des emprunts		57 000,00 €	57 000,00 €
Acquisition matériel ou outillage		25 000,00 €	25 000,00 €
Travaux de bâtiments	27 000,00 €	45 000,00 €	72 000,00 €
Construction atelier de découpe	816 698,00 €		816 698,00 €
Amortissements des subventions		15 000,00 €	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>843 698,00 €</b>	<b>223 494,40 €</b>	<b>1 067 192,40 €</b>



<b>RECETTES</b>			
Affectation du résultat		45 192,40 €	45 192,40 €
Virement section de fonctionnement		74 000,00 €	74 000,00 €
Emprunt	65 000,00 €		65 000,00 €
Subvention Agence de l'Eau		15 000,00 €	15 000,00 €
Subventions atelier de découpe	665 000,00 €		665 000,00 €
Subvention d'équipement du budget principal	70 000,00 €		70 000,00 €
Emprunt atelier de découpe	80 000,00 €		80 000,00 €
Amortissements des biens		53 000,00 €	53 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>880 000,00 €</b>	<b>187 192,40 €</b>	<b>1 067 192,40 €</b>

Le Président fait un point sur la situation de l'atelier de découpe. Il indique que la communauté de communes est en attente de la réponse de son avocat pour négocier avec l'Ordre des Architectes. La problématique de l'atelier de découpe et de transformation devient prégnante car il y a de plus en plus de demandes.

A la question de Monsieur Patrick MALET, Madame Alice CAILLAT répond que GROUPAMA prend en charge une partie des frais d'avocat.

Le Président précise par ailleurs qu'aucun abattage d'urgence n'est effectué à l'abattoir en dehors des heures d'ouverture. La nomenclature comptable M42 impose la dénomination « abattage d'urgence » qui n'est pas adaptée à la réalité.

Vu l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 30 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe « abattoir » 2016 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par le Président.

### **DOSSIER N°4.3 : BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES » 2016** *Délibération 2016/13*

Le Président présente aux délégués le projet de budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2016 suivant :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>CHAPITRES</b>	<b>Pour mémoire budget 2015 (avec DM)</b>	<b>Réalisé 2015</b>	<b>Propositions budget 2016</b>
Charges de gestion générale	23 745,14 €	8 751,05 €	24 239,42 €
Virement en section d'investissement	110 000,00 €		45 000,00 €
Autres charges de gestion courante	2 000,00 €		2 000,00 €
Dépenses imprévues	1 000,00 €		1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>136 745,14 €</b>	<b>8 751,05 €</b>	<b>72 239,42 €</b>

<b>RECETTES</b>			
Excédent reporté	85 745,14 €	85 745,14 €	71 239,42 €
Produits des services, du domaine	1 000,00 €	680,17 €	1 000,00 €
Subventions	50 000,00 €	50 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>136 745,14 €</b>	<b>136 425,31 €</b>	<b>72 239,42 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<b>LIBELLES</b>	<b>Restes à réaliser 2015</b>	<b>Propositions 2016</b>	<b>TOTAL 2016</b>
Acquisition terrains et travaux d'aménagement ZA de VICQ-SUR-NAHON	140 000,00 €		140 000,00 €
Travaux d'aménagement (travaux divers et signalisation)		113 000,00 €	113 000,00 €
Dépenses imprévues		2 000,00 €	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>140 000,00 €</b>	<b>115 000,00 €</b>	<b>255 000,00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
Excédent reporté		66 565,16 €	66 565,16 €
Affectation du résultat		56 434,84 €	56 434,84 €
Virement section de fonctionnement		45 000,00 €	45 000,00 €
Vente de terrains ZA de VALENÇAY	17 000,00 €		17 000,00 €
Vente de terrains ZA de LUCAY-LE-MALE		70 000,00 €	70 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>238 000,00 €</b>	<b>255 000,00 €</b>

Vu l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 30 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2016 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay tel que présenté par le Président.

**DOSSIER N°5 : MODALITES DE REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE VALENÇAY DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT LIES A L'USAGE DE LA MAIRIE AU TITRE DE L'ANNEE 2015**  
*Délibération 2016/14*

Le Président explique au conseil communautaire qu'une partie des services de la communauté de communes étant hébergée dans les locaux de la mairie de Valençay, il est nécessaire de procéder au remboursement des frais de fonctionnement afférents, à hauteur de 2 541,86 € au titre de l'année 2015. Pour les années futures, il conviendra de définir par convention, conjointement avec la commune de Valençay, les modalités de remboursement de ces frais.

Vu l'avis favorable rendu par la commission « finances et prospective » du 30 mars 2016,

Vu l'inexistence de convention avec la commune de Valençay définissant les modalités de remboursement de ces frais,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à procéder au remboursement à la commune de Valençay des frais de fonctionnement afférents à l'hébergement d'une partie des services de la communauté de communes dans les locaux de la mairie, à hauteur de 2 541,86 € au titre de l'année 2015, et à signer tout document relatif à ce dossier.

## DOSSIER N°6.1 : DEMANDES DE SUBVENTION 2016

*Délibérations 2016/15 à 2016/34*

Le Président informe les conseillers des différentes demandes de subvention reçues par la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay au titre de l'année 2016 et propose d'y répondre de la manière suivante :

	2015	2016
<b>Crédits ouverts pour les subventions</b>	<b>195 000 €</b>	<b>185 000 €</b>

<b>SUBVENTIONS Art. 6574</b>	<b>Montant attribué</b>	<b>Montant demandé</b>	<b>Prop° de la commission « finances et prospective »</b>	<b>Montant attribué</b>
<b><i>Développement économique</i></b>	<b>19 625,00 €</b>	<b>18 600,00 €</b>	<b>16 625,00 €</b>	<b>16 625,00 €</b>
FRSEA / FDSEA (subv° exceptionnelle)	1 000,00 €			
Jeunes Agriculteurs de l'Indre (subv° exceptionnelle)	2 000,00 €			
CIVAM – Animations pédagogiques	9 025,00 €	1 500,00 €	9 025,00 €	9 025,00 €
CIVAM – Projet BOCAGE		3 500,00 €		
CIVAM – Projet IABA		6 000,00 €		
		11 000,00 €		
Assoc. Dével. Prom. Vins et Fromages de Valençay	7 600,00 €	7 600,00 €	7 600,00 €	7 600,00 €

<b><i>Tourisme</i></b>	<b>97 090,00 €</b>	<b>93 400,00 €</b>	<b>95 090,00 €</b>	<b>95 090,00 €</b>
Office de tourisme de Valençay – Fonctionnement	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
Office de tourisme d'Ecueillé – Fonctionnement	2 000,00 €	<i>Demandé sans montant</i>	2 000,00 €	2 000,00 €
Syndicat d'Initiative de Pellevoisin ( <i>Fête Train Vapeur</i> )	3 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Association des Amis du Musée de l'Automobile	2 090,00 €	2 400,00 €	2 090,00 €	2 090,00 €

<b><i>Culture, sports, loisirs</i></b>	<b>55 404,81 €</b>	<b>64 335,00 €</b>	<b>62 735,00 €</b>	<b>62 735,00 €</b>
Joyeuse Valencéenne	8 590,02 €	8 590,00 €	<i>crédits à réserver</i> 21 390,00 €	<i>crédits à réserver</i> 21 390,00 €
Fanfare de Luçay-le-Mâle	4 755,00 €	4 800,00 €		
Musique de Lye	6 905,64 €	8 000,00 €		

	2015	2016		
<b>SUBVENTIONS Art. 6574</b>	Montant attribué	Montant demandé	Prop° de la commission Finances et Prospective	Montant attribué
<b><i>Culture, sports, loisirs (suite)</i></b>	<b>55 404,81 €</b>	<b>64 335,00 €</b>	<b>62 735,00 €</b>	<b>62 735,00 €</b>
Société Musicale Ecueilloise <i>(école de musique)</i> <i>(subvention exceptionnelle)</i>	16 239,44 €	17 000,00 €	crédits à réserver 17 000,00 €	crédits à réserver 17 000,00 €
		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Union Musicale de Pellevoisin <i>(école de musique)</i> <i>(subvention exceptionnelle)</i>	2 819,71 €	4 000,00 €	crédits à réserver 4 000,00 €	crédits à réserver 4 000,00 €
	1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Les Amis de Benjamin Rabier	950,00 €	1 000,00 €	950,00 €	950,00 €
FFN 36 – Opération Nager Grandeur Nature	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Vélo Club Châtillonnais	380,00 €	400,00 €	380,00 €	380,00 €
Association Sportive du Collège de Valençay	665,00 €	665,00 €	665,00 €	665,00 €
Agent comptable collège de Valençay – Voyage	en attente			
Groupement d'employeurs Gâtine Football	770,00 €	800,00 €	770,00 €	770,00 €
US Gâtines	2 800,00 €	3 980,00 €	3 980,00 €	3 980,00 €
La Vicquoise	1 080,00 €	1 080,00 €	1 080,00 €	1 080,00 €
US Luçay	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
AS Lye (Fusion avec "La Française" = US Gâtines)	1 180,00 €			
Judo Club Ecueillois <i>(subvention exceptionnelle)</i>		1 500,00 €	crédits à réserver 1 500,00 €	crédits à réserver 1 500,00 €
Les Mollets de Gâtines		250,00 €	250,00 €	250,00 €
Ecurie Berrichonne		2 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Arts Berry Touraine	570,00 €	570,00 €	570,00 €	570,00 €

<b><i>Autres</i></b>	<b>1 150,00 €</b>	<b>300,00 €</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>1 300,00 €</b>
BIP TV	1 000,00 €	<i>Demandé sans montant</i>	1 000,00 €	1 000,00 €
Savoirs et partage	150,00 €	300,00 €	200,00 €	200,00 €
Arts et savoir-faire		<i>Demandé sans montant</i>	100,00 €	100,00 €
ADAVIM	Décision suspendue			

<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>173 269,81 €</b>	<b>176 635,00 €</b>	<b>175 750,00 €</b>	<b>175 750,00 €</b>
------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Pour mémoire, le conseil communautaire a décidé en 2015 de baisser de 5% chaque subvention de fonctionnement votée (sauf OTSI Valençay, écoles de musique et Nager Grandeur Nature).

Le conseil communautaire décide d'attribuer les subventions telles que présentées précédemment, les conseillers concernés par l'un ou l'autre des organismes ne prenant pas part aux votes.

Il émet cependant les réserves suivantes :

- Association Sportive du Collège Alain-Fournier de Valençay : la subvention sera versée sous réserve de présentation de sa situation financière ;
- Judo Club Ecueillois : la subvention sera versée sous réserve de la tenue effective de la manifestation ;
- Ecurie Berrichonne : un état des lieux préalable des voies utilisées doit être réalisé et le mandatement de la subvention est suspendu à une remise en état des voies, le cas échéant ;
- BIP TV : la subvention sera versée sous réserve de présentation de sa situation financière ;
- Association « Arts et Savoir-faire » : la subvention est attribuée à titre exceptionnel.

## DOSSIER N°6.2 : PARTICIPATIONS 2016 AU FINANCEMENT D'ORGANISMES DIVERS

*Délibération 2016/35*

Le Président rappelle le montant des participations que la commission « finances et prospective » du 30 mars 2016 propose de verser aux organismes suivants :

Mission Locale de Châteauroux	3 770,54 €
Initiative Indre	7 622,00 €
Initiative Indre (Cap'Jeunes)	2 000,00 €
Initiative Indre (Cap'Agri)	1 000,00 €
Comité des Œuvres Sociales de Valençay	8 297,78 €
Fonds de Solidarité pour le Logement	1 900,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 590,32 €</b>

Monsieur Philippe KOCHER fait remarquer que le nom de « COS Personnel de la Ville de Valençay » est ambigu car il laisse croire que la subvention est allouée au personnel de la commune de Valençay. Le Président explique que la subvention sert à couvrir l'adhésion de la CCEV au CNAS, pour le personnel qui lui est propre, et en aucun cas celui de la commune de Valençay.

Vu l'avis rendu par la commission « finances et prospective » du 30 mars 2016, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve les participations telles que présentées précédemment, s'engage à inscrire les crédits suffisants à l'article 6558 du budget principal 2016 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## FISCALITE

## DOSSIER N°7 : TAUX DE TAXE D'HABITATION, TAXES FONCIERES ET DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR 2016

*Délibération 2016/36*

En accord avec la commission « finances et prospective » du 30 mars 2016, le Président propose de maintenir les taux des taxes et cotisations pour l'année 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation : 7,54% (produit attendu : 805 724 €)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,00%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,96% (produit attendu : 28 342 €)
- Cotisation foncière des entreprises : 22,00% (produit attendu : 225 720 €)

Vu l'avis de la commission « finances et prospective » du 30 mars 2016 et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le maintien des taux tels que présentés précédemment, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**DOSSIER N°8 : TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR LES TROIS ZONES POUR 2016** *Délibération 2016/37*

Le Président rappelle que par délibération du 1<sup>er</sup> avril 2015, le conseil communautaire a décidé de lisser sur 5 ans les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur tout le territoire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay. Le produit attendu pour l'année 2016 se répartit comme suit :

		Zone 1	Zone 2	Zone 3	Produit total	
<b>2016</b>	Bases	5 236 565 €	415 934 €	2 367 001 €	1 172 943 €	<u>Zone 1</u> : ex-canton de Valençay sauf Vicq-sur-Nahon
	Taux	<b>14%</b>	<b>9%</b>	<b>17%</b>		<u>Zone 2</u> : commune de Vicq-sur-Nahon
	Produits	733 119 €	37 434 €	402 390 €		<u>Zone 3</u> : ex-canton d'Ecueillé

Vu l'avis de la commission « finances et prospective » du 30 mars 2016, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire valide les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur tout le territoire de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et les produits attendus tels que présentés ci-dessus, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**PERSONNEL**

**DOSSIER N°9 : MODIFICATIONS DE GRADE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS** *Délibération 2016/38*

Suite au changement de grade d'agents de la collectivité, il convient :

- de transformer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe en adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016,
- de transformer un poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe en adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016,
- de procéder à une déclaration de vacance de poste simplifiée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications évoquées précédemment, autorise le Président à procéder à une déclaration de vacance de poste simplifiée auprès du Centre de Gestion et à signer tout document relatif à ce dossier.

En outre, il modifie le tableau des effectifs de la manière suivante :

Grade	Créé	Pourvu	Remarque
<b><u>Cat A :</u></b>			
Attaché territorial	1	1	
Bibliothécaire	1	1	
<b><u>Cat B :</u></b>			
Technicien territorial	2	2	
<b><u>Cat. C :</u></b>			
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	au 1 <sup>er</sup> /10/2016
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	mis en détachement
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	au 1 <sup>er</sup> /05/2016
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	20 h par semaine
<b><u>Contractuel conformément à l'article 3 alinéa 3* :</u></b>			
Agent d'abattage	3	3	
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	

\* Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

## DOSSIER N°10 : SERVICE ADMINISTRATIF – RECONDUCTION D'UN CONTRAT CAE

*Délibération 2016/39*

Le contrat unique d'insertion d'une secrétaire arrive à échéance au 30 juin 2016. Il convient de renouveler ce contrat, à hauteur de 24 heures par semaine, dans le cadre d'un CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) pour une durée de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. L'Etat couvre 80% du coût de cet emploi sur les 20 premières heures.

Il convient d'autoriser le Président à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail correspondant.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le dispositif CUI-CAE mis en place par l'Etat,

Vu les nécessités du service administratif,

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide à l'unanimité de reconduire le contrat d'un agent dans le cadre d'un CUI-CAE, pour une durée de 12 mois à raison de 24 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, de fixer la rémunération sur la base du SMIC horaire et autorise le Président à signer le contrat de travail correspondant, les conventions afférentes et tout document relatif à ce dossier.

**DOSSIER N°11 : SERVICES ABATTOIR ET DECHETTERIE – RECONDUCTION D’UN CONTRAT CAE** *Délibération 2016/40*

Le contrat unique d’insertion d’un agent d’entretien à l’abattoir et de gardien à la déchetterie de Valençay arrive à échéance au 30 juin 2016. Il convient de renouveler ce contrat, dans le cadre d’un CUI-CAE pour une durée de 12 mois, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. L’Etat couvre 60% du coût de cet emploi sur les 20 premières heures.

Il convient d’autoriser le Président à signer la convention avec l’Etat et le contrat de travail correspondant.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le dispositif CUI-CAE mis en place par l’Etat,

Vu les nécessités du service,

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide à l’unanimité de reconduire le contrat d’un agent dans le cadre d’un CUI-CAE, pour une durée de 12 mois, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, de fixer la rémunération sur la base du SMIC horaire et autorise le Président à signer le contrat de travail correspondant, les conventions afférentes et tout document relatif à ce dossier.

**DOSSIER N°12 : SERVICE ABATTOIR – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D’UN AGENT D’ABATTAGE** *Délibération 2016/41*

Le Président explique que le contrat de travail d’un agent d’abattage arrive à échéance le 20 juin 2016. Compte tenu du tonnage en augmentation et du service de livraison des carcasses, le fonctionnement de l’abattoir nécessite le maintien des effectifs tels qu’ils sont actuellement à savoir cinq opérateurs dont un responsable de production.

En raison de la spécificité du poste, il n’existe pas de cadre d’emploi de fonctionnaire susceptible d’assurer les fonctions correspondantes. Le Président propose de reconduire le contrat de travail afférent par voie contractuelle, pour une durée d’un an, à temps complet, conformément à l’article 3-3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et de fixer la rémunération sur la base de l’indice brut 335, majoré 317.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités du service de l’abattoir,

Vu les caractéristiques de l’emploi à savoir occuper les différents postes de travail de la chaîne d’abattage,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l’unanimité de recruter un agent non titulaire pour exercer les fonctions d’agent d’abattage à temps complet, pour une durée d’un an à compter du 21 juin 2016, fixe la rémunération de l’agent sur la base de l’indice brut 335, majoré 317 et autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires, signer le contrat de travail correspondant et tout document relatif à ce dossier.



**DOSSIER N°13 : SERVICE ABATTOIR – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL  
D'UN AGENT D'ABATTAGE** *Délibération 206/42*

Le Président explique que le contrat de travail d'un agent d'abattage arrive à échéance le 30 juin 2016. Compte tenu du tonnage en augmentation et du service de livraison des carcasses, le fonctionnement de l'abattoir nécessite le maintien des effectifs tels qu'ils sont actuellement à savoir cinq opérateurs dont un responsable de production.

En raison de la spécificité du poste, il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes. Le Président propose de reconduire le contrat de travail afférent par voie contractuelle, pour une durée de trois ans, à temps complet, conformément à l'article 3-3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et de fixer la rémunération sur la base de l'indice brut 366, majoré 339.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités du service de l'abattoir,

Vu les caractéristiques de l'emploi à savoir occuper les différents postes de travail de la chaîne d'abattage,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de recruter un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'agent d'abattage à temps complet, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, fixe la rémunération de l'agent sur la base de l'indice brut 366, majoré 339, et autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires, signer le contrat de travail correspondant et tout document relatif à ce dossier.

Pour en terminer sur le sujet de l'abattoir, le Président indique que le tonnage du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 a été supérieur à celui de 2015.

**DOSSIER N°14 : ASSURANCE GROUPE DU PERSONNEL – CONSULTATION AVEC LE  
CENTRE DE GESTION** *Délibération 2016/43*

Le Président explique que le Centre de Gestion va lancer une mise en concurrence afin de passer un contrat-groupe d'assurances du personnel garantissant les risques financiers statutaires en cas de maladie, d'accident du travail, de maternité et de décès des agents titulaires et contractuels.

Actuellement, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a souscrit un contrat pour l'ensemble de ces risques avec GROUPAMA.

Le Président propose d'autoriser le Centre de Gestion à lancer une consultation pour le compte de la Communauté de Communes, la décision définitive quant à l'adhésion au contrat-groupe étant soumise à l'avis d'un prochain conseil communautaire et ce en fonction des propositions reçues par le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Centre de Gestion à lancer une consultation pour le compte de la communauté de communes, la décision définitive quant à l'adhésion au contrat-groupe étant soumise à l'avis d'un prochain conseil communautaire et ce en fonction des propositions reçues, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## **DOSSIER N°15 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE VALENÇAY**

*Délibération 2016/44*

Le Président explique que dans le cadre de la convention de mise à disposition de Madame Michèle MEUNIER établie entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de Valençay et la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, la communauté de communes prend en charge 60% des charges annuelles de ce poste. Toutefois, lors du congé de maternité de la Directrice Générale des Services, cet agent a effectué des heures supplémentaires compte tenu des réunions et du travail réalisé. Il propose que ce complément de rémunération d'un montant de 2 346,04 € soit remboursé en totalité par la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay à la collectivité d'origine de l'agent.

La commission « finances et prospective » du 30 mars 2016 a émis un avis favorable sur ce dossier.

Compte tenu du travail et des responsabilités supplémentaires engendrées par l'absence de la Directrice de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay d'une durée de cinq mois pour un congé de maternité (du 22 octobre 2015 au 11 mars 2016),

Vu les heures de travail effectuées par Madame Michèle MEUNIER pendant cette période,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de rembourser au Syndicat Intercommunal des Eaux de Valençay la totalité des frais supplémentaires engendrés par ce remplacement soit 88 heures, pour un montant total de 2 346,04 € et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président remercie Madame Michèle MEUNIER pour le travail réalisé et d'avoir assuré la transition heureuse et efficace pendant ces quelques mois.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **DOSSIER N°16 : RECRUTEMENT D'UN AGENT DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

*Délibération 2016/45*

Le Président rappelle aux délégués que lors du conseil communautaire du 9 février 2015, il a été décidé de surseoir au recrutement d'un agent de développement économique au vu des conclusions du débat d'orientation budgétaire et de l'établissement d'une fiche de poste précise. Celle-ci a été présentée à la commission « développement artisanal et industriel » du 9 mars 2016 et le recrutement d'un agent de développement économique a été validé.

Le Président indique que le coût d'un tel recrutement est estimé entre 35 000 et 40 000 €, salaire chargé et frais de fonctionnement compris. Pour information, il ajoute également que le Pays de Valençay en Berry a décidé de créer un poste de développeur.

De plus, il informe le conseil que depuis la commission « développement artisanal et industriel » du 9 mars, il a rencontré Monsieur Eric MASSE, Secrétaire général d'Initiative Indre, qui lui a indiqué qu'un financement de ce poste pourrait être envisagé par le biais de son association.

Afin d'étudier plus en détail ces nouveaux éléments apportés au dossier, le Président propose qu'un nouveau rendez-vous soit organisé avec Initiative Indre, et par conséquent, de surseoir au recrutement de cet agent de développement économique.

*Départ de Madame Sophie GUERIN à 19 h 45.*

Monsieur Philippe KOCHER trouve que ce poste coûte cher et craint qu'il fasse doublon avec celui du Pays.

Le Président répond que la fiche de poste sera différente et que l'objectif est de disposer de quelqu'un qui défende le territoire de la CCEV.

Monsieur Alain POURNIN regrette de perdre à nouveau du temps.

Monsieur Denis LOGIE demande si le recrutement ne peut pas être mené en parallèle de la recherche de financements.

Le Président répond que cela n'est pas possible dans la mesure où il y a plusieurs co-financeurs.

Le vice-Président délégué au développement artisanal et industriel rappelle que l'argent reçu pour la vente de bâtiments industriels doit servir à ce recrutement. Cela représente 160 000 € soit assez pour procéder au recrutement. Il ajoute que lors du tour de table réalisé pendant la commission, il a constaté qu'il y a des besoins non satisfaits. Il ne demande pas que ce poste soit pérennisé d'office mais souhaite que l'on passe à l'action pour voir ce que ça peut apporter. Beaucoup se plaignent que la CCEV n'est pas suffisamment active dans le domaine économique. Or, la collectivité dépense de l'argent pour beaucoup d'autres sujets. Il est donc possible de consacrer une petite enveloppe au développement économique.

Considérant l'importance d'un tel sujet pour la collectivité, notamment les enjeux en termes d'emplois et de richesses produites sur le territoire,

Vu la fiche de poste validée par la commission « développement artisanal et industriel » du 9 mars 2016,

Vu la décision de la commission « développement économique et industriel » du 9 mars 2016,

Dans l'attente de compléments d'information sur le financement possible d'Initiative Indre,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de surseoir au recrutement de cet agent de développement économique dans l'attente de la définition du financement du poste.

## **DOSSIER N°17 : ZA DES CHAMPS DE LA GRANGE A VALENÇAY – CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME DE TRI DU COURRIER** *Délibération 2016/46*

Le Président rappelle que dans le cadre du projet de construction d'une plateforme de tri du courrier en lien avec le groupe LA POSTE, le conseil communautaire du 9 décembre 2015 a autorisé la mise en place d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées ZN n° 415, n° 418 et n°218 (parcelles mises en location dans le cadre d'un crédit-bail avec la société SOFEVAL), afin de permettre le raccordement au réseau d'assainissement.

Toutefois, compte tenu de l'existence d'une ligne HTA sur les parcelles préalablement retenues pour l'évacuation des eaux usées et du système gravitaire constaté sur le terrain, le raccordement au réseau public d'assainissement passera sur la parcelle cadastrée ZN n°240, parcelle appartenant à la communauté de communes et mise en location à la Société MAYE et Fils dans le cadre d'un crédit-bail signé en date du 23 octobre 2003. Il convient donc de constituer la servitude de passage sur cette parcelle.

Vu la précédente délibération du 9 décembre 2015 et après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée ZN n°240 (mise en location dans le cadre d'un crédit-bail avec la société MAYE et Fils) afin de permettre le raccordement au réseau public d'assainissement du bâtiment de la plateforme de tri du courrier, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président ajoute que le bâtiment est pratiquement terminé. Il souhaite s'expliquer prochainement avec les responsables de LA POSTE de la complexité de ce dossier et de la multitude des interlocuteurs.

## TOURISME

### DOSSIER N°18 : CREATION D'UN CIRCUIT DE RANDONNEE BENJAMIN RABIER

*Délibération 2016/47*

Le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 9 décembre 2015, Monsieur William GUIMPIER a présenté le projet de création d'un circuit de randonnée sur la thématique de Benjamin Rabier d'une longueur de 80 km et passant sur les communes de Lye, Faverolles, Luçay-le-Mâle, Langé, Vicq-sur-Nahon, Veuil, Valençay et Villentrois. Quatre réunions de travail ont eu lieu en présence des Maires des communes concernées, Madame Elisabeth TROTTIGNON, chargée de mission « environnement et paysages » à la DATEER du Conseil Départemental de l'Indre, Messieurs Gilles BRANCHOUX, Président de l'Office de Tourisme du Pays de Valençay, Charles GUILLOTEAU de l'Agence de Développement Touristique de l'Indre et Alain CESTARI, secrétaire de l'association « Les amis de Benjamin Rabier ». Un courrier du 18 janvier signé des maires de Faverolles, Langé et Lye a été adressé à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay pour que ce projet soit soutenu et porté par la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay.

Il convient de délibérer sur ce dossier et de définir les modalités de cette maîtrise d'ouvrage, dévolue au titre de la compétence « tourisme ».

Monsieur William GUIMPIER indique que ce circuit sera raccordé au train touristique pour que l'ex-canton d'Ecueillé bénéficie aussi de ce projet.

Chaque commune s'est bien investie et a listé les lieux intéressants, sa capacité d'accueil pour héberger les randonneurs. Monsieur William GUIMPIER souhaite que le circuit soit opérationnel dans un an. Il faudra le baliser puis le faire vivre. L'objectif est de garder les touristes 2 ou 3 jours sur le territoire. Le projet a le soutien de l'association des Amis de Benjamin Rabier.

Les dépenses pourraient porter sur le balisage, les panneaux d'information et les fascicules, le travail de recherche sur le patrimoine, la communication extérieure.

Le vice-Président délégué à la voirie précise que l'entretien des chemins reste à la charge des communes.

Vu la compétence « tourisme » de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Vu l'importance d'un tel projet pour le développement touristique de notre territoire,

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide à l'unanimité que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la communauté de communes, autorise le Président à solliciter les financements possibles pour les frais de balisage, panneaux d'information, frais de communication et autre investissement portant spécifiquement sur la valorisation de la thématique Benjamin Rabier, indique que les communes restent les acteurs principaux pour faire vivre ce circuit de randonnée et que l'entretien des chemins reste à la charge des communes, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## ABATTOIR

### DOSSIER N°19 : REVISION DES TARIFS

*Délibération 2016/48*

Compte tenu de l'évolution des charges pesant sur l'abattoir, le Président propose de revaloriser les tarifs d'abattage en appliquant une augmentation de 0,01 € HT à 0,02 € HT par kg (poids carcasse) sur la redevance environnementale, qui passerait ainsi à 0,08 € HT ou 0,09 € HT par kg, pour l'ensemble des espèces abattues à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Les autres tarifs demeurent inchangés.

La commission « finances et prospective » du 30 mars a proposé de revaloriser le tarif de cette redevance à 0,09 € HT par kg.

Vu la proposition de la commission « finances et prospective » du 30 mars 2016, après en avoir délibéré le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'augmentation de la redevance environnementale à hauteur de 0,02 € HT par kg (poids carcasse) pour l'ensemble des espèces abattues, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, soit 0,09 € HT par kg, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## SERVICE DE GESTION DES DECHETS

### **DOSSIER N°20 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RELAIS FRANCE POUR L'IMPLANTATION DE CONTENEURS DE COLLECTE TLC (TEXTILES, LINGES DE MAISON, CHAUSSURES)** *Délibération 2016/49*

Le Président rappelle aux délégués que par délibération du 12 juillet 2010, la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé a autorisé l'implantation, à titre gracieux, de deux conteneurs de collecte de TLC (Textiles, Linges de maison, Chaussures) à la déchetterie de Heugnes. Il propose d'installer deux autres conteneurs à la déchetterie de Valençay. Le Relais France a établi une nouvelle convention au nom de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay pour la mise en place de ces quatre conteneurs. Il convient d'autoriser le Président à signer cette convention.

Le vice-Président délégué au service de gestion des déchets explique que cela évite que ces déchets partent à l'enfouissement, sans porter pour autant préjudice à la Croix Rouge qui collecte les textiles réutilisables.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'installation de deux conteneurs de collecte TLC à la déchetterie de Valençay et autorise le Président à signer la convention relative à la mise en place de ces quatre conteneurs TLC (deux à la déchetterie de Heugnes et deux à la déchetterie de Valençay) et tout document relatif à ce dossier.

En parallèle, Madame Chantal GODART indique que l'administré qui déposait ses déchets sur la voie publique à Selles-sur-Nahon a été condamné par le Tribunal de Police de Châteauroux.

### **DOSSIER N°21 : CONVENTION DE PRE-RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES AVEC LA COMMUNE DE LYE** *Délibération 2016/50*

Le Président rappelle que dans le cadre du nouveau marché accepté avec la société SUEZ ENVIRONNEMENT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, des aménagements de tournées et la mise en place de points de regroupement ont été nécessaires. Cependant, compte tenu du dimensionnement de certaines voies, le conseil communautaire a autorisé le Président par délibération du 9 décembre 2015 à signer les conventions de pré-ramassage de quatre nouvelles communes (Ecueillé, Jeu-Maloches, Pellevoisin et Villegouin) définissant les modalités techniques et financières permettant le remboursement des frais engagés par les communes pour effectuer ce service de pré-ramassage.

Il s'avère que des aménagements supplémentaires ont dû être réalisés sur le circuit de Lye, induisant la mise en place d'une pré-collecte. Par conséquent, il convient de signer également une convention de pré-ramassage avec cette commune dans les mêmes conditions que les autres.

Vu la mise en place du nouveau marché de collecte des ordures ménagères avec la société SUEZ ENVIRONNEMENT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Compte tenu des aménagements de tournées et la mise en place de points de regroupement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu l'accord de la commune de Lye,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de pré-ramassage des déchets ménagers avec la commune de Lye, et tout document relatif à ce dossier.

Le vice-Président délégué au service de gestion des déchets indique qu'il organisera prochainement une réunion avec les communes concernées pour harmoniser les modalités de remboursement de la prestation par la CCEV.

## INSTITUTION

### **DOSSIER N°22 : SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE VALENÇAY EN BERRY – DESIGNATION DES DELEGUES** *Délibération 2016/51*

Le Président informe le conseil communautaire que par courrier du 25 février 2016, le Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry a adressé ses nouveaux statuts. En effet, conformément à la loi ALUR et à la prise en compte de la compétence SCoT déléguée par les Communautés de Communes, il est obligatoire que ces dernières soient représentées au Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry. L'article 5 de ces statuts stipule que chaque communauté de communes est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Il convient donc de désigner ces délégués.

Monsieur Patrick MALET se porte candidat aux fonctions de représentant titulaire.

Monsieur Alain REUILLON se porte candidat aux fonctions de représentant suppléant.

De plus, l'article 9 indique que les recettes du syndicat comprennent notamment la contribution de chaque communauté de communes calculée au prorata de sa population (population avec double compte telle qu'elle ressort du dernier recensement général). Elle sera fixée à l'occasion du vote de chaque budget primitif sur la base du montant des dépenses liées aux compétences déléguées. Au titre de l'année 2016, la contribution de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay s'élève à 3 € par habitant soit un total de 36 564 €.

Vu les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry et notamment les articles 5 et 9,

Considérant les candidatures uniques de Messieurs Patrick MALET aux fonctions de délégué titulaire et Alain REUILLON aux fonctions de délégué suppléant, après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne à l'unanimité :

- Monsieur Patrick MALET aux fonctions de représentant titulaire au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry,
- Monsieur Alain REUILLON aux fonctions de représentant suppléant au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry.

Il s'engage en outre à inscrire les crédits suffisants à l'article 6558 du budget principal 2016 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay pour le versement de sa participation à hauteur de 36 564 €, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## DIVERS

### DOSSIER N°23 : REMBOURSEMENT DE SINISTRE SUR UN VEHICULE

*Délibération 2016/52*

Le Président informe le conseil communautaire que le véhicule (Peugeot boxer immatriculé CJ 502 KZ) appartenant à Monsieur François LEGER, bénévole, a été endommagé lors du spectacle Festiv'Arts du 10 juillet 2015 au château des Cognées à Luçay-le-Mâle. La facture de réparation s'élève à 512,78 € TTC. La communauté de communes n'étant pas assurée pour les biens appartenant aux bénévoles, il convient de décider si la collectivité peut prendre en charge cette facture de réparation.

Vu l'engagement bénévole de Monsieur François LEGER lors de l'organisation de Festiv'Arts 2015, après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à la majorité, Madame Mireille CHALOPIN et Messieurs Bruno TAILLANDIER et Marcel DECOURTIEUX s'abstenant, le remboursement à Monsieur François LEGER des frais de réparation de son véhicule, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### DOSSIER N°24 : DISPOSITIONS DE LA LOI NOTRE

Le Président informe le conseil communautaire des différentes dispositions de la loi NOTRE en ce qu'elles concernent la communauté de communes.

Dates	Compétences	Commentaires
1 <sup>er</sup> janvier 2017	Transfert de l'intégralité de la compétence « actions de développement économique » et « zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »	Suppression de la notion d'intérêt communautaire Incertitude sur la définition des zones d'activités Nécessité que les actions entreprises soient compatibles avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
	Création d'une nouvelle compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »	Nécessité de définir ce qui relève de l'intérêt communautaire (avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2019, faute de quoi l'intégralité de la compétence sera transférée)
	Transfert obligatoire de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »	Compétence déjà transférée
	Transfert obligatoire de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage »	Transfert de plein droit des pouvoirs de police spéciale dévolus au Maire avec possibilité de s'y opposer
	Transfert obligatoire de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »	Compétence déjà transférée Transfert de plein droit des pouvoirs de police spéciale dévolus au Maire avec possibilité de s'y opposer

27 mars 2017	Transfert obligatoire de la compétence « <i>plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)</i> »	<p>Sauf opposition dans ce délai de 25% des communes représentant au moins 20% de la population exprimée et rendue exécutoire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017</p> <p>En cas d'opposition de cette majorité qualifiée de communes avant le 27 mars, la CCEV devient compétente de plein droit en matière de PLUI au 1<sup>er</sup> janvier 2021 si les communes ne s'y opposent pas à la majorité qualifiée dans les mêmes conditions que précédemment.</p>
1 <sup>er</sup> janvier 2018	Transfert obligatoire de la compétence « <i>gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)</i> »	<p>Qui comprend intégralement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique</li> <li>- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau</li> <li>- La défense contre les inondations et contre la mer</li> <li>- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines</li> </ul> <p>Possibilité de maintien des syndicats existants selon certaines conditions</p> <p>Substitution des communes par la CCEV pour siéger dans ces syndicats</p>
1 <sup>er</sup> janvier 2019	Date limite pour la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « <i>politique du commerce</i> »	
1 <sup>er</sup> janvier 2020	Transfert obligatoire de la compétence « <i>eau</i> »	<p>Qui comprend intégralement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités de production</li> <li>- Les activités de distribution</li> </ul> <p>Possibilité de maintien des syndicats existants selon certaines conditions</p> <p>Substitution des communes par la CCEV pour siéger dans ces syndicats</p>
	Transfert obligatoire de la compétence « <i>assainissement</i> »	<p>Qui comprend intégralement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La planification</li> <li>- L'assainissement collectif</li> <li>- L'assainissement non collectif</li> </ul> <p>Possibilité de maintien des syndicats existants selon certaines conditions</p> <p>Substitution des communes par la CCEV pour siéger dans ces syndicats</p>



Ces différents transferts de compétences induiront entre autre de réévaluer le montant des charges transférées, venant en déduction des attributions de compensation versées aux communes.

Le Président indique que le SRDEII ne sera pas écrit avant juin et passera devant les élus régionaux en septembre.

Monsieur Philippe KOCHER fait part de son inquiétude de voir disparaître les communes.

Pour la compétence « eau », Monsieur Alain RAVOY précise que des réflexions sont actuellement menées par les syndicats.

Le Président clôt le sujet en indiquant qu'il est très attentif à la mise en œuvre de toutes ces dispositions et qu'il sera nécessaire de travailler bien en amont pour ne pas avoir le couteau sous la gorge lorsque ces compétences seront transférées.

## **DOSSIER N°25 : PROPOSITION DU GROUPE MSD FRANCE**

Le Président fait lecture du courrier du 9 janvier 2016 de Monsieur Bruno TAILLANDIER, Maire de Luçay-le-Mâle et salarié du groupe MSD France, concernant la mise en place d'un réseau d'informations médicales partagé dans un contexte de désertification médicale.

Monsieur Bruno TAILLANDIER précise que ce projet a été présenté à l'Association des Maires Ruraux de l'Indre. Il travaille en outre pour le groupe MERCK and co, l'un des leaders mondiaux des laboratoires pharmaceutiques, qui propose de mettre au point un service de communication pour et par les professionnels de santé au sein des maisons médicales. Il s'agit d'une communication interdépendante entre l'Agence Régionale de Santé, les hôpitaux, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et les professionnels de santé grâce à un système gratuit mis à disposition. Ce logiciel a déjà été validé par l'ARS et va être testé à Luçay-le-Mâle. Si tout fonctionne bien, il sera ensuite diffusé plus largement.

## **DOSSIER N°26 : LOI NOTRE : COURRIER DE L'ADEI**

*Délibération 2016/53*

Le Président indique au conseil communautaire que la loi NOTRE du 7 août 2015 a redistribué les blocs de compétences entre les collectivités territoriales. Elle renforce notamment le rôle du Conseil Régional dans la définition des orientations en matière de développement économique et reconnaît pour les EPCI une compétence de plein droit dans ce domaine. Le Conseil Régional envisage de mettre en place un guichet unique de proximité à destination des entreprises dans chacun des six départements de la Région Centre – Val de Loire. L'Agence de Développement Economique de l'Indre (ADEI) s'est portée candidate auprès du Conseil Régional pour tenir ce guichet unique. Pour mener à bien cette mission et élargir la mutualisation des compétences au service du développement économique sur le territoire de l'Indre, l'ADEI propose à la communauté de communes, par courrier du 25 mars 2016, que tous les EPCI de l'Indre adhèrent à leur agence en acquittant une cotisation annuelle.

L'ADEI, qui réunit en son sein les acteurs économiques du département (Conseil Départemental, Châteauroux Métropole, Chambres consulaires, Agence de Développement Touristique de l'Indre, Pays de l'Indre) a pour mission le développement économique sur l'ensemble de l'Indre à travers :

- La prospection des activités économiques nouvelles,
- La promotion de l'économie du territoire,
- L'accompagnement des projets d'implantation et de développement des entreprises,
- L'appui à la création d'entreprises avec la pépinière d'entreprises de l'ADEI et le Réseau 36, réseau départemental des pépinières d'entreprises,
- Le développement de l'activité industrielle,
- Le soutien au développement des activités de commerce, services, artisanat en zone rurale.

L'animation économique de proximité exercée par l'ADEI auprès des entreprises, des communautés de communes et des porteurs de projets a notamment pour objet la mise en œuvre d'outils d'ingénierie économique et de marketing territorial.

Le Président indique que l'adhésion, en tant que membre actif de la communauté de communes, lui permettrait de bénéficier :

- d'un outil d'ingénierie économique de proximité :
  - ingénierie financière et immobilière des projets de création et de développement d'entreprises,
  - accompagnement dans la réalisation d'investissements à caractère économique (création de parcs d'activités et équipements immobiliers, réhabilitation de commerces, maintien des services à la population, recherche de repreneurs, ...).
- d'un outil de marketing territorial et de prospection d'entreprises nouvelles :
  - réalisation de supports promotionnels (foncier disponible, locaux vacants, commerces à reprendre, web marketing, outils innovants, cartes interactives, visualisation 3D des zones d'activités...),
  - prospection d'entreprises nouvelles en France et à l'étranger (salons professionnels, actions directes, actions mutualisées, ...),
  - accompagnement et suivi des prospects dans leur phase d'implantation sur le territoire.

Le montant de la cotisation annuelle sera fixé lors d'une prochaine assemblée générale ordinaire de l'ADEI. Elle devrait être d'environ 500 €.

Compte tenu de l'intérêt du projet porté par l'ADEI dans le cadre des redéfinitions de compétences prévues par la Loi NOTRe,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide à l'unanimité d'adhérer à l'ADEI en qualité de membre actif,
- approuve les statuts de l'ADEI ci-annexés,
- demande au conseil d'administration de l'ADEI d'agréer la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay en qualité de membre actif, et à l'assemblée générale extraordinaire de l'ADEI de statuer favorablement sur l'adhésion de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et de lui accorder une voie aux assemblées générales,
- désigne Monsieur Patrick MALET, pour représenter la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay au conseil d'administration de l'ADEI,
- autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## BUDGET – FINANCES

### DOSSIER N°27 : INSTAURATION DU REGIME DE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE

*Délibération 2016/54*

Le Président indique qu'il est possible de constituer des provisions pour la survenance de risques réels tels que la dépréciation des créances (non-paiement des loyers des crédits baux). Il propose d'opter pour des provisions semi-budgétaires (droit commun). En effet, la non-budgétisation de la recette permet une véritable mise en réserve budgétaire sur un compte de classe 4 (art. 4911). Ainsi, le montant mis en provision reste disponible pour financer la charge induite pour la réalisation du risque et non financer des dépenses d'investissement.

Pour l'exercice 2016, il propose de constituer des provisions pour dépréciation d'actifs circulants et d'inscrire un montant de 100 000 € à l'article 6817 du budget 2016.

Vu les risques réels pour la collectivité de dépréciation des créances (non-paiement des loyers des crédits baux), après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de constituer pour l'exercice 2016 des provisions pour dépréciation d'actifs circulants d'un montant de 100 000 €, et de retenir le régime de provision semi-budgétaire, les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6817 du budget 2016, autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

## ABATTOIR

### DOSSIER N°28 : VENTE D'UNE SCIE A FENDRE D'OCCASION

*Délibération 2016/55*

Le Président indique que l'association des utilisateurs de l'abattoir de Saint-Chély-d'Apcher (48) a proposé d'acheter l'ensemble d'une scie à fendre « FERRANDO type SA 102 P » qui n'est plus utilisée à l'abattoir de Valençay au prix de 400 € TTC, soit 333,33 € HT. Il précise que ce matériel d'occasion est vendu en l'état et que l'association se charge du transport, avec un paiement à l'enlèvement.

Vu l'inutilisation de ce matériel à l'abattoir de Valençay, après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à vendre ce matériel dans les conditions énoncées précédemment, et à signer tout document relatif à ce dossier.

## SERVICE DE GESTION DES DECHETS

### DOSSIER N°29 : MARCHE D'ENLEVEMENT, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DES DECHETTERIES (LOT N°3) : AVENANT N°1 AVEC LA SOCIETE COVED

*Délibération 2016/56*

Le Président propose aux conseillers d'intégrer la collecte des filtres à huile et carburant au contrat signé avec la société COVED dans le cadre du marché de collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et des déchets issus des déchetteries – lot n°3 : enlèvement, transport et traitement du tout venant, des gravats et des déchets ménagers spéciaux issus des déchetteries. Ce nouveau service comprendra :

- La fourniture des conditionnements,
- La collecte sur site à la demande,
- L'acheminement et le traitement vers un site agréé,
- La délivrance du bordereau de suivi justifiant l'élimination des déchets.

Le montant de cette prestation est de 375 € HT la tonne, hors TGAP, soumis au coefficient de révision identique aux DMS.

Vu le marché signé en date du 6 juin 2015 avec la société COVED et la nécessité du service, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°1 avec la société COVED afin d'intégrer la collecte des filtres à huile et carburant au contrat existant, dans les conditions évoquées précédemment, et tout document relatif à ce dossier.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Situation de l'entreprise SOFEVAL de Valençay :** le Président indique que l'entreprise est en redressement judiciaire depuis le 23 mars 2016 et qu'il a pris contact avec le PDG ; cette situation fait suite à un litige entre SOFEVAL et l'un de ses clients concernant la qualité d'un produit livré ; SOFEVAL emploie 65 salariés.
- **Remerciements de BIP TV :** le Président fait lecture du courrier de remerciement de BIP TV pour la subvention allouée à l'établissement par la CCEV en 2015.
- **Raccordement au très haut débit :** le sujet a été abordé en réunion du Pays. Le Président demande qu'une réunion soit organisée afin de clarifier le rôle de l'ensemble des acteurs. Monsieur Gérard SAUGET précise que l'opérateur n'a pas encore été choisi. Monsieur Philippe KOCHER déplore les délais d'attente. Le Président indique que certaines entreprises risquent de partir si on ne leur fournit pas un débit suffisant. Monsieur Philippe KOCHER ajoute que cela empêche aussi certaines entreprises de s'installer. Monsieur Gérard SAUGET précise que le RIP 36 a pris un peu de retard sur le programme prévu car il y avait un problème de méthode avec son partenaire de l'époque, le département du Loir-et-Cher. Désormais, il repart aux côtés du Cher et de l'Indre-et-Loire. L'objectif est de faire baisser les coûts. Il termine en précisant que le RIP 36 s'occupe de toutes les communes de l'Indre à l'exception de Châteauroux.
- **Logements sociaux :** Monsieur Philippe KOCHER trouve que le tableau récapitulatif de l'occupation des logements sociaux est très instructif car il montre que certains logements sont insuffisamment loués. Le déficit est de 40 000 € environ. Madame Chantal GODART déplore qu'il n'y ait pas suffisamment de communication faite sur les logements inoccupés. Il est proposé qu'il y ait un affichage en mairie.
- **Loi NOTRe – Transfert de la compétence « eau » :** Monsieur Alain RAVOY indique qu'il ne veut pas que cette compétence passe à la CCEV. Il regrette que les syndicats des eaux de Pellevoisin et Villentroy n'aient pas répondu à l'invitation du syndicat de Valençay à participer à une réunion de concertation et indique qu'une nouvelle réunion sera organisée pour que les syndicats ne soient pas dissouts. Monsieur Patrick MALET indique qu'il n'a pas pu participer à cette réunion et qu'il a expliqué par écrit ses raisons. Monsieur Bruno TAILLANDIER ne souhaite pas non plus que la CCEV exerce cette compétence et veut préserver les syndicats car cela permet un contrôle du prix et de la qualité. Le Président, en tant que membre de la Commission Départementale de Coopération intercommunale, indique que cette question a été soulevée le 24 avril 2016. Il a d'ailleurs évoqué ce sujet avec Monsieur le Préfet et Monsieur Laurent WENDLING qui ne sont pas opposés a priori à un travail conjoint des syndicats. Monsieur Gérard SAUGET souhaite qu'un état des lieux soit établi pour chaque syndicat. Monsieur Bruno TAILLANDIER lui répond que l'ARS a transmis cet état des lieux.

*Monsieur Claude ROUX, Président du SLAEP d'Ecueillé – Pellevoisin, demande que soit porté au compte-rendu le rectificatif suivant : contrairement à ce qui a été dit lors du conseil communautaire du 6 avril 2016, le SLAEP d'Ecueillé – Pellevoisin, par l'intermédiaire de son Président, était présent aux réunions du 1<sup>er</sup> février 2016 à Buzançais et à celle du 16 février 2016 à Valençay, sur l'invitation du SLAEP de Valençay.*

- **Divers :** de manière transversale, et pour terminer, le Président insiste sur la nécessité que le délégué qui siège dans un groupe de travail ou une commission communique bien avec le Maire ou ceux qui prennent in fine les décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.